

Yverdon-les-Bains, le 27 juillet 2022

Recommandé  
Ministère Public de la Confédération  
M. le Procureur général Stefan BLAETTLER  
Guisanplatz 1  
3000 Berne

Original suit par poste

**Mesures d'urgence pour le**  
**Séquestre de la succession de Mme Lily SAFRA, veuve d'Edmond SAFRA**  
**Décédée à Genève le 9 juillet 2022**

Monsieur le Procureur général,

Par mandat du 25 septembre 2004, j'ai été chargé de défendre les intérêts de Joseph FERRAYÉ, inventeur des brevets d'extinction et de blocage de puits de pétrole. Vous avez accès aux brevets enregistrés auprès de la WIPO (World Intellectual Property Organization) par le lien <https://swisscorruption.info/historique>.

Le mandat précité prévoit que M. FERRAYÉ me cède le 50 % de toutes les participations sous quelque forme que ce soit. Ce n'est donc pas seulement par mandat de l'inventeur que j'interviens ici, mais aussi à titre personnel, pour défendre mes propres intérêts.

Suite à la plainte déposée par Joseph FERRAYÉ le 29 janvier 1996, la totalité des royalties générées par l'extinction des feux au KOWEIT et la vente des brevets lors des foires à Koweit-City en 1991 et à Rio de Janeiro en 1992, avaient été séquestrées. C'était le résultat du travail du détective privé Daniel LEVAVASSEUR, ancien agent de la DGSE, engagé par M. FERRAYÉ.

C'est du reste Daniel LEVAVASSEUR qui avait confié à Joseph FERRAYÉ que le KOWEIT avait payé près de USD 100 milliards pour l'utilisation de ses brevets. L'offre initiale que l'inventeur avait déposée, était de USD 30 millions par puits à maîtriser avait été revalorisée selon le facteur 2.6, pour correspondre aux coûts proposés par les spécialistes américains (Red ADAIR et consorts) utilisant les anciens systèmes, qui facturaient de leur côté USD 86'000.- par puits. Ils travaillaient cependant selon un procédé par explosion, qui nécessitait des mois pour l'extinction d'un seul puits et la condamnation de celui-ci après son extinction. Les explications complémentaires se trouvent sur le lien « historique » cité plus haut avec possibilité de traduction.

1'164 puits ont été maîtrisés au KOWEIT avec les systèmes FERRAYÉ. On constate donc que le coût d'extinction par puits s'est élevé à quelque USD 91'000'000'000.- (30 mio \* 2.6 \* 1'164).

Quant à la vente des brevets, toujours selon Daniel LEVAVASSEUR qui disait tenir ces renseignements du Procureur général Bernard BERTOSSA lui-même, les membres du complot avaient proposé l'offre de USD 30 mio l'unité à chaque Pays producteur de pétrole. 120'000 puits étaient en exploitation dans le monde à l'époque et chaque Pays a été contraint d'acheter les systèmes. La vente a généré des royalties à hauteur de USD 3'600 milliards.

On l'a vu plus haut, c'est la plainte du 29 janvier 1996 qui a provoqué le séquestre des royalties. Cette plainte avait été rédigée par les associés Marc BONNANT et Dominique WARLUZEL, Avocats à Genève. En fait, il y a eu deux plaintes déposées par Joseph FERRAYÉ à la même date. Une première signée par l'inventeur spolié, selon les informations en sa possession et une deuxième plainte beaucoup plus complète signée par le mandataire BONNANT, qui pouvait contribuer à l'arrestation de tous les escrocs de la première heure...

On peut comprendre au travers de cette deuxième plainte, que Marc BONNANT a obtenu les éléments essentiels qu'elle comporte, de son ami le Notaire genevois Pierre MOTTU, qui avait été le complice des escrocs cités plus haut. Il est donc évident qu'une négociation a eu lieu à ce moment-là et que Marc BONNANT a rallié le Notaire MOTTU à sa cause, pour prendre le contrôle des royalties séquestrées. <https://swisscorruption.info/bonnant> – <https://swisscorruption.info/mottu>

Le couple SAFRA faisait partie des Amis de Marc BONNANT. C'est donc par l'avocat genevois qui avait le contrôle sur les capitaux séquestrés, qu'Edmond SAFRA propriétaire de sociétés **RNB Republic National Bank of New York aux USA et à Genève**, a été convié à participer au complot. Le lien <https://swisscorruption.info/swissleaks> donne un aperçu de leurs connexions et de leur complicité.

On constate ensuite qu'Edmond SAFRA a fait jouer ses relations aux Etats-Unis et qu'ils ont réussi à corrompre le Président des Etats-Unis Bill (William Jefferson) CLINTON, la Federal Reserve et la DEA, pour faire transiter les capitaux en USD sans que la justice n'intervienne...

<https://swisscorruption.info/usa> – <https://swisscorruption.info/dea> – <https://swisscorruption.info/moneyplane>

Le lien USA précité, met aussi en évidence la complicité d'**UBS SA** (Pierre DE WECK) et feu Marc RICH qui était domicilié à Zug, dans toute cette escroquerie et le blanchiment qui a suivi... Notons au passage qu'un des Administrateurs de l'époque qui a contribué à l'escroquerie des royalties avant même le séquestre, n'était autre que notre ancien Ministre de la Justice Christoph BLOCHER...

<https://swisscorruption.info/blocher> et qu'il n'était pas le seul concerné au sein de l'État fédéral <https://swisscorruption.info/panama-papers> – <https://swisscorruption.info/debuman> - <https://swisscorruption.info/luescher>

Cette parenthèse terminée, revenons maintenant à Edmond et Lily SAFRA... C'est en 1999, après la levée des séquestres des royalties, que les époux SAFRA ont acquis la Villa LEOPOLDA sise sur les hauteurs de Villefranche-sur-Mer et Beaulieu-sur-Mer, au lieu-dit Col de Caire, entre Nice et Monaco. <https://swisscorruption.info/swissleaks>.

Les explications et les liens cités plus haut, démontrent, que la grande partie de la fortune SAFRA provient de l'escroquerie et du blanchiment des royalties et il en est de même de la branche de son frère qui possède les banques SAFRA SARASIN.

Dès lors, afin de **préserver les intérêts de Joseph FERRAYÉ et les miens**, je demande que le Ministère Public de la Confédération procède :

1. Au séquestre de la totalité du patrimoine et de tous les biens de la succession de Lily SAFRA.
2. À l'arrestation et mise au secret de Me Marc BONNANT, Ami et Conseil de Lily SAFRA afin d'éviter toute collusion.
3. À l'arrestation et mise au secret du Notaire Pierre MOTTU, complice de l'escroquerie, afin d'éviter toute collusion. Le Notaire MOTTU réside entre Genève, Londres et Monaco.

Je reste à la disposition du Procureur général pour tout complément d'information.

*Marc-Etienne Burdet*